Comité Syndical du SEBB

Jeudi 15 juin 2023 à 18h00 A la Communauté de Communes du Grand Chambord

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du procès-verbal : comité syndical du 9 mars 2023
- 2. Point sur la représentativité des membres
- 3. Election de membres de bureau : 2 postes à pourvoir
- 4. Révision des commissions
- 5. Lancement de la procédure de modification des statuts
- 6. Mise en place de la carte d'achat
- 7. Personnel observations préfecture : indemnité de repas
- 8. Validation du programme d'actions du Contrat Territorial 2024-2029
- 9. Déclaration d'Intérêt Générale (D.I.G)
 - o Prolongation la D.I.G liée au Contrat territorial 2016-2021
 - Lancement de la D.I.G et d'autorisation liées au contrat territorial 2024-2029
- 10. Demandes de subventions
- n. Questions diverses

Pour rappel:

- Dernière réunion du comité syndical le 09/03/2023,
- Compte-rendu transmis aux membres,
- Approbation du procès verbal,
- Désignation d'un secrétaire de séance;

Point sur la Représentativité

CC du ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Par délibération en date du 29 mars 2023, suite au changement de municipalité de la commune de Mur de Sologne :

Monsieur Yves VILLANUEVA, a été nommé déléguée suppléant, et, est immédiatement installé.

CC SOLOGNE DES ETANGS

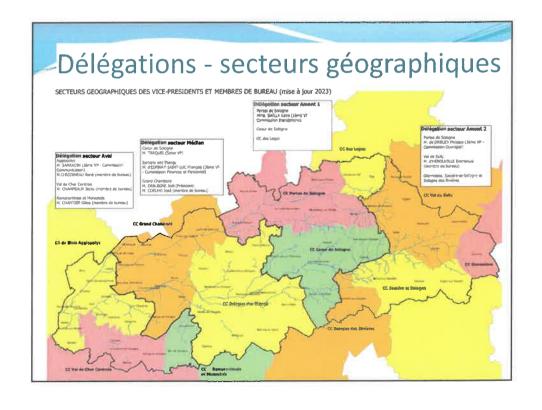
• Par délibération en date du 12 avril 2023 : modification des membres :

Monsieur Hubert AZEMARD: délégué titulaire

(Précédemment délégué suppléant)

Madame Agnès THIBAULT: déléguée suppléante

(Précédemment délégué titulaire)



Elections – postes vacants:

- Election complémentaire du 09 mars 2023
- Remonter des rangs des vice-présidents actuels
- Monsieur Didier TARQUIS élu, 5^{ème} vice-président
- deux postes de membres restent à pourvoir
- Poste 2ème membre de Bureau
 - Candidat(s): Monsieur Hubert AZEMARD
 - Election : Elu au 1er tour
- Poste 4ème membre de Bureau
 - Candidat(s): Madame Virginie VERNERET
 - Election : *Elue au 1^{er} tour*

Révision des commissions

COMMISSION FINANCES:

M d'ESPINAY SAINT LUC François 3ème vice-président et responsable en charge de la commission

- M CHANTIER Gilles
- M CHAMPEAUX Jacky
- Elargie aux Vice-présidents :
- M SARRADIN Jean-Pierre
- Mme BAILLY Katia
- M de DREUZY Philippe
- M TARQUIS DIDIER

<u>COMMISSION D'APPEL OFFRES</u>: conformément aux articles 22 et 23 codes marché public, <u>Et MAPA (Marché Procédure Adaptée)</u>

M TARQUIS Didier :5ème Vice-Président et responsable en charge de la commission

- M CHANTIER Gilles
- M CHAMPEAUX Jacky
- M D'ESPINAY SAINT LUC François
- CHAPPUIS Jean-Noël,

soit 5 Membres titulaires

- M BERTHET Sébastien
- M CHICOINEAU René
- M MARCHAND Luc
- M RUDAULT Patrice
- Mme BAILLY Katia

soit 5 Membres suppléants

• COMMISSION PREVENTION DES INONDATIONS :

Mme BAILLY Katia: 1er Vice- Présidente et responsable en charge de la commission

- M COELHO José
- M MARCHAND Luc
- Mme VERNERET Virginie
- M AZEMARD Hubert
- Mme CASSAGNE Blandine
- Mme THIBAULT Agnès
- M CHICOINEAU René
- M SOULAIGRE Francis
- M TARQUIS Didier
- Mme BREGEARD Annie
- M ORGELET Nicolas

COMMISSION OUVRAGE

M De DREUZY Philippe : 4ème Vice-Président et responsable en charge de la commission

- M COELHO José
- Mme BREGEARD Annie
- M AZEMARD Hubert
- Mme THIBAULT Agnès
- M CHICOINEAU René
- M CHAMPEAUX Jacky
- M BESSONNNIER Noël
- M BERTHET Sébastien
- M RUDAULT Patrice

COMMISSION COMMUNICATION

M SARRADIN Jean-pierre : $2^{\text{ème}}$ Vice-Président et responsable en charge de la commission

- Mme VERNERET Virginie
- M COELHO José
- M AZEMARD Hubert

Délibération

Modification des statuts Lancement de la procédure

• Modification article 3 : Siège social et durée

Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du bassin du Beuvron.

Il est institué pour une durée illimitée.

Son siège social est fixé à : 22b avenue de la Sablière - 41250 BRACIEUX

De proposer la nouvelle rédaction de l'article 3 aux collectivités membres pour approbation par leurs organes délibérants,

Pour rappel : les collectivités membres ont un délai de 3 mois pour délibérer pour avis

Passer le délai de 3 mois, l'avis est considéré comme favorable.

Puis établissement de l'arrêté inter-préfectoral 41- 45 et 18

Délibération

Carte d'achat

- Conditions commerciales de la Caisse d'Epargne
- Mise en place : 1 porteur = 1 carte bancaire
- Un responsable de programme pour la collectivité Gestion des modalités de fonctionnement :
 - Accès sécurises sur internet
 - Référencer les fournisseurs
 - Gérer les plafonds de délégations d'achats des porteurs
 - Consulter les opérations
 - Suivre le montant des dépenses engagées

Conditions tarifaires:

- Forfait mensuel : 39 €/mois/pour la première carte puis 12€/mois/par carte supplémentaire (limité à 3 cartes)
- Plafond de 2000 €/par carte
- Commission sur flux 0.70% à partir du 1^{er} euro/transaction

Durée du contrat :

- 1 an renouvelable deux fois par express reconduction
- Délibération

Personnel

- Indemnités de repas : délibération du 09/03/2023
 - instituant à tous les agents de la collectivité quelque soit le statut,
 - Tarifs à compter du 01/04/2023,
 - Indemnité de repas pris sur son lieu de travail :

locaux de la collectivité : 7.10 €

- Indemnité de repas pris hors des locaux de l'entreprise : chantier en extérieur : 9.90 €
- Tarif évolutif selon la réglementation en vigueur référence URSSAF
- Courrier de la Préfecture en date du 12 mai 2023
- Observations et retrait de la délibération
- Motif: dispositions non conforme à la F.P.T

Position du syndicat - délibération

Etude bilan et prospective du prochain contrat territorial

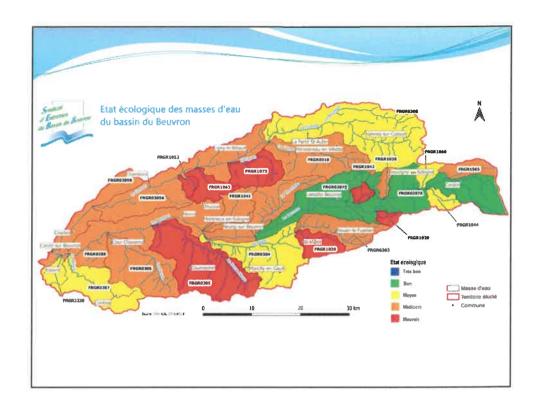
- **26/04/2023 : Validation** du programme d'actions (phase 3) par les membres du COmité de PILotage (COPIL)
 - Rapport final de phase 3 en cours de validation : soumis à avis jusqu'au 23/06
- 11/05/2023 : Dépôt en préfecture des dossiers réglementaires liés au prochain contrat (Déclaration d'Intérêt Général + Dossier d'Autorisation loi sur l'eau)
 - →Clôture de l'étude bilan et prospective

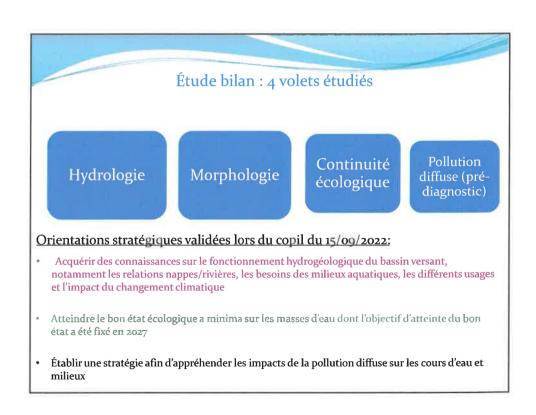
Délibération

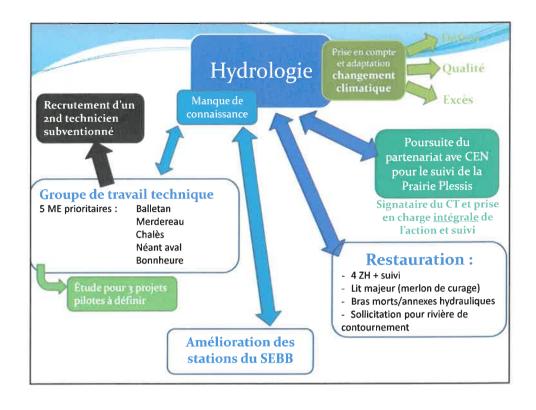
Programme d'actions contrat territorial 2024-2029

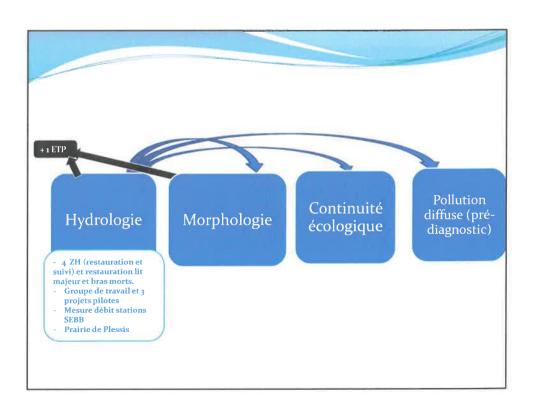
Construction basée sur :

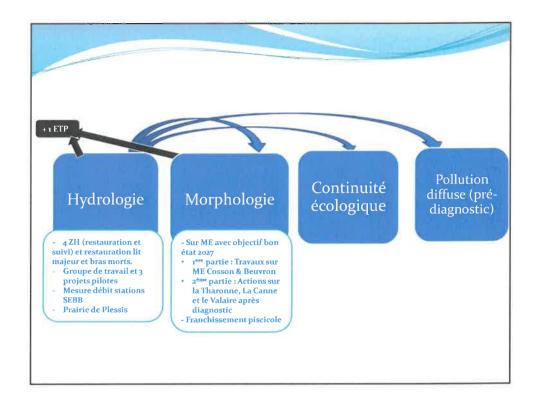
- Diagnostic du territoire (phase 2 de l'étude) et expertise du SEBB
- Modalités de financements des partenaires
- Stratégies, ambitions et priorités du SEBB
- Sur la concertation :
 - Partenaires techniques, financiers et juridiques, associations, élus.
 - Accords des propriétaires concernés
- Programme d'actions ambitieux pour atteindre de bon état de rivière et préserver la ressource

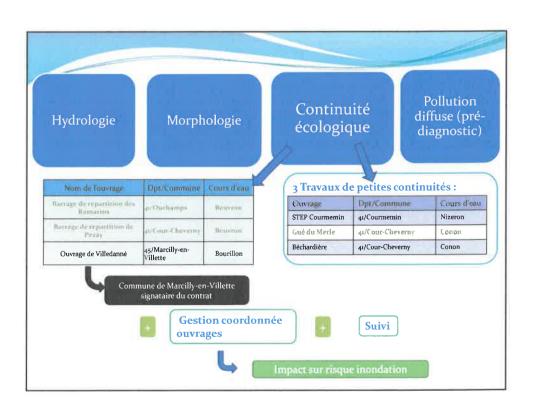




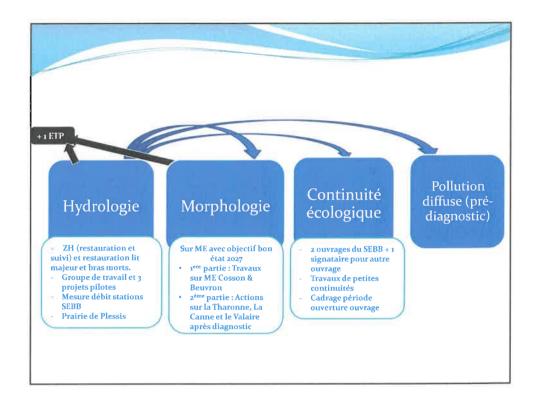


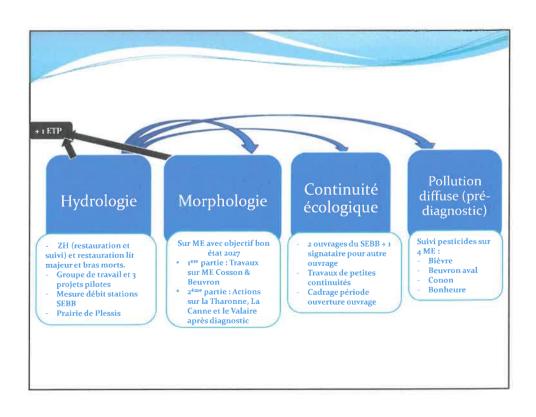


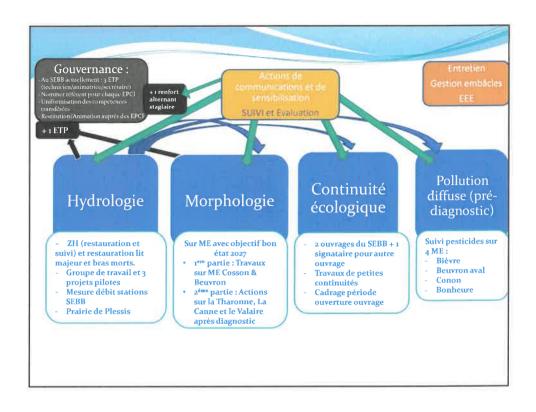




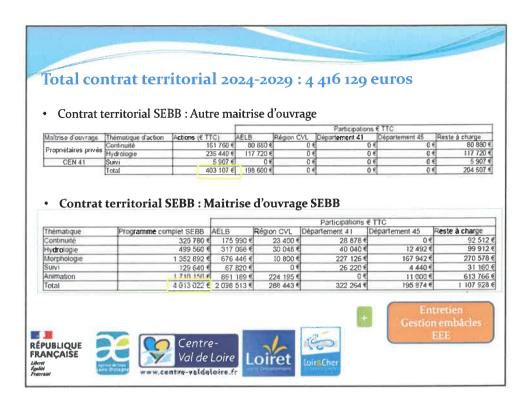
12



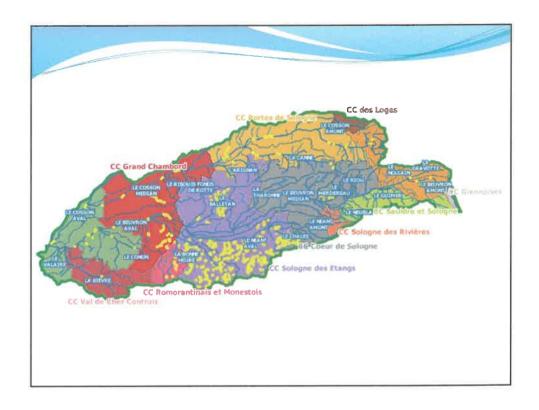




Année de Planification	Thématique d'action	Somme de Cout travaux (Etudes comprises) TTC	Somme de Montant total financement	Somme de Reste à charge	Nombre de Code Action
I.	Continuité	39 000 €	34 200 €	4 800 €	4
	Hydrologie	58 400 €	46 720 €	11 680 €	3
	Morphologie	182 778 €	146 222 €	36 556 €	9
	Suivi	53 307 €	32 197 €	21 110 €	6
2	Hydrologie	219 960 €	175 968 €	43 992 €	4
	Morphologie	63 510 €	50 808 €	12 702 €	2
	Suivi	17 480 €	16 370 €	1 110 €	8
3	Continuité	249 480 €	134 112 €	115 368 €	2
	Hydrologie	11 040 €	8 832 €	2 208 €	1
	Morphologie	176 340 €	141 072 €	35 268 €	4
	Suivi	7 400 €	6 290 €	1110€	4
4	Continuité	11 000 €	8 800 €	2 200 €	2
	Hydrologie	68 520 €	54 816 €	13 704 €	3
	Morphologie	373.980 €	299 184 €	74 796 €	9
	Suivi	22 480 €	19 870 €	2 610 €	9
	Continuité	129 060 €	78 036 €	51 024 €	2
5	Hydrologie	111 640 €	89 312 €	22 328 €	3
	Morphologie	431 256 €	345 005 €	86 251 €	7
	Suivi	12 400 €	9 790 €	2 610 €	5
6	Animation	110 000 €	88 000 €	22 000 €	1
	Continuité	54 000 €	54 000 €	-00 €	2
	Hydrologie	85,440 €	51 720 €	33 720 €	2
	Morphologie	125 028 €	100 022 €	25 006 €	4
	Suivi	22 480 €	19 870 €	2 610 €	9
Sur toute la	Animation	1 600 150 €	1 008 383 €	591 766 €	4
durée du CT	Hydrologie	-00 €	-00 €	-00 €	1
Total	énéral	4 416 129	3 103 694 €	1 312 435 €	108



EPCI	Thématique d'action	Actions SEBB dans le prochain contrat territorial		Autre maitrise d'ouvrage dans le
21 01		Nombre d'actions	Nombre total actions	prochain contrat territorial
	Continuité écologique	6 (dont études)		1
Agglopolys	Hydrologie	7	19	1 : propriétaire
	Morphologie	4		/
CC Cœur de Sologne	Hydrologie	2	5	
CC Cœur de Sologne	Morphologie	3	3	
CC des Loges		+	0	*
	Continuité écologique	1		2 (dont étude) :
CC des Portes de Sologne	Hydrologie	1	17	
	Morphologie	16		
CC Giennoises			0	
	Hydrologie	4		
CC Grand Chambord	Morphologie	10	17	
	Suivi	3		1 : CEN 41
CC Romorantinais et	Continuité écologique	2 (dont étude)	4	8
Monestois	Hydrologie	2		
CC Sauldre et Sologne	3		0	
0001 1 5	Hydrologie	2	8	
CC Sologne des Etangs	Suivi	6	8	
CC Sologne des Rivières	#	*	0	
	Continuité écologique	2 (dont étude)		
CC Val de Cher Controis	Suivi	3	7	
	Hydrologie	2		-
contal de culti-	Morphologie	4		
CC Val de Sully	Hydrologie	1	5	





Déclaration d'Intérêt Général

• Prolongation de la D.I.G liée au Contrat Territorial 2016-2021

Il est rappelé que les interventions du S.E.B.B. sur des terrains privés sont possibles et accordées par arrêté préfectoral jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre de la D.I.G du dernier contrat territorial 2016-2021.

Pour permettre de continuer les actions du SEBB sur le bassin d'ici la signature du prochain contrat et l'attribution d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général associée :

• sollicitation d'une nouvelle prorogation de la D.I.G du dernier contrat territorial 2016-2021 jusqu'à la fin juin 2024

Délibération

• <u>Procédure d'Autorisation (au titre de la Loi sur l'Eau)</u> et de D.I.G du Contrat Territorial 2024-2029

Vu la délibération du 14 juin 2022 qui engage le syndicat dans le lancement d'une procédure de D.I.G,

Considérant les nouveaux éléments,

Il convient de compléter cette délibération par une autorisation de lancement de la procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau avec enquête publique.

Délibération

Demandes de subventions

- En période inter-contrat seuls les postes d'animation, secrétariat et technicien de rivière sont financés par les financeurs habituels.
- Toutefois les modalités de subventionnement de la Région Centre Val de Loire ont évolué.
- Besoin d'effectuer une demande FEDER pour les 3 prochaines années (année 2023 comprise) et la prise d'une délibération spécifique pour prétendre au subventionnement :
 - Demandes de subventions FEDER auprès de la Région Centre Val de Loire
 - Subvention FEDER Animation « Eau » 2023-2025

Délibération

• Le reste des délibérations concernent le démarrage du prochain contrat territorial 2024-2029 et anticipent l'arrivée d'éventuels appels à projets qui permettraient de financer les actions du SEBB.

l'hématique d'action	Action	Communes	Nombre d'actions	
Survi	IPR	-	2	
	12M2	-	2	
	Mise en place station hydrologique	-	-	
	Plan de gestion de zone humide prairie de Piessis		1	
Hydrologie	The state of the s	Bracieux	2	
	Etude zone humide	Chitenay		
	Restauration bras mort (frayère)	Vannes-sur-Cosson	1	
Continuité		Seur	2	
	Etude restauration de la continuité (liste 2)	Marcilly-en-Villette		
	Etude restauration de la continuité (arasement)	Courmemin	1	
	Travaux Cournemin (arasement) Cournemin		1	
		Ligny-le-Ribaut		
Morphologie	Franchissement pisciccle (petite continuité)	Sennely		
		Vannes-sur-Cosson		
		Cerdon		
		Sennely	2	
	Recharge granulométrique	Sennety	2	
	Mise en place d'épis	Crouy-sur-Cosson	1	
	Recharge granulo+ diversification	Ligny-le-Ribault	1	
Animation	Animatrice CT			
	Secrétariat		1	
	Technicien		1	
	Technicien poste à créer		1	
	Equipe technique		1	
	Communication GP - Staglaire		1	
	Total actions	28		

- Poste animation
- Poste technicien de rivières,
- · Renaturation du lit,
- Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berges,
- Gestion d'embâcles, travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve,
- Etude préalable au rétablissement de la continuité écologique,
- Rétablissement de la continuité écologique : équipement, aménagement, démantèlement d'ouvrages ou remplacement d'un pont cadre,
- Etudes préalables à la restauration des zones humides, frayères, ou d'annexes hydrauliques
- Travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques,
- Indicateur de suivi,
- · Communication et sensibilisation,
- Franchissements piscicoles de petits ouvrages
- · Amélioration des stations de mesures du SEBB

Délibérations

Questions diverses

• Point sur la taxe GEMAPI des collectivités membres

TABLEAU DE SUIVI DE LA TAXE GEMAPI - 1er janvier 2023				FINANCEMENT 2023	repartition		autres
12 MEMBRES EPCI-FP	TAXE GEMAPI	date délibération	DATE DE MISE EN ŒUVRE	produit atttendu	GEMA	PI	QUUES
1 CA AGGLOPOLYS	NON						
2 CC GRAND CHAMBORD	NON		III MEEN	MILLER	V. II		
3 CC SOLOGNE DES ETANGS	NON						
4 CC SOLOGNE DES RIVIERES	OUI	09/04/2021	01/01/2022	15 775.00 €			
5 CC CŒUR DE SOLOGNE	OUI		01/01/2023	60 000,00 €			
6 CC SAULDRE ET SOLOGNE	OUI	24/09/2018	01/01/2019	45 048.90 €	42 852.90€	2 196.00€	
7 CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	OUI	30/09/2022	01/01/2021	333 315.00 €			
8 CC GIENNOISES	001	30/09/2022	01/01/2023	85 780.00 €			
9 CC PORTES DE SOLOGNE	NON				Time		
10 CC VAL DE CHER CONTROIS	OUI	23/09/2019	01/01/2020	853 498.00 €	718 498.00 €	135 000.00€	17€/hab
11 CC VAL DE SULLY	OUI	21/09/2021	01/01/2022	159 462.00 €	98 288.00€	61 174.00 €	
12 CC DES LOGES	NON						

 Prochain comité syndical : jeudi 12 octobre 2023 à Lamotte-Beuvron

Pour information

• Animations SEBB : Aidez-nous à programmer

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous évènements en lien avec l'eau, les milieux aquatiques ou la biodiversité!

• Appels à projets de l'Agence de l'eau pour :

- Renaturer les villes et villages et ralentir le cycle de l'eau
- Reconquérir la biodiversité menacée par le changement climatique
- La sobriété en eau des collectivités et des entreprises face à la raréfaction de la ressource en eau
- Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable des territoires en déficit d'eau

